



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 21 novembre 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9			L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt et un du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.		
Date de convocation : 06/11/2025 Date d'affichage : 27/11/2025			Présents : Cédric BARBIER, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT. Excusés : Ludivine GERARDIN, Bruno CHAUCOUVERT, Nicolas THABARD pouvoir à Cédric BARBIER,		
VOTE	Abstention	0	Secrétaire de séance : Jean-Michel GRAS.		
	Contre	0			
	Pour	9			

DELIBERATION 2025-32

Mur de Soutènement - financement de l'opération Réalisation d'un prêt relais auprès de la Banque Populaire BFC

Dans le cadre des travaux de réfection du Mur de Soutènement de la Rue du Château d'Eau,
Considérant que la Commune devra préfinancer les montant des travaux s'élevant à 450 000€,
dans l'attente du versement des subventions accordées,

Le Maire propose la réalisation d'un prêt relais,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,
dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : prêt relais subvention
- Montant du capital emprunté : 90 000€
- Durée d'amortissement : 3 ans
- Taux : 2.99 % fixe
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Montant des Echéances : 672.75€
- Montant total des Intérêts : 8 073€
- Montant des frais de dossier : 150€

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt décrit ci-dessous et tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 039-213903925-20251121-2025_32-DE

